

Le secrétariat de mairie reste fermé au public jusqu'à nouvel ordre. Le service administratif est joignable par téléphone les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (19h le mardi) le mercredi de 9h à 12h et par mail

INFORMATION MESURES d'ACCOMPAGNEMENT période de confinement

La commune

❖ Depuis le début du confinement la commune a mis en place une veille téléphonique à destination des aînés puis élargie aux personnes vulnérables isolées.

Il est notamment proposé un service de courses (alimentaires et pharmacie) pour les personnes étant dans l'impossibilité de le faire elles-mêmes et n'ayant personne dans leur entourage qui pourrait s'en charger. Si des personnes n'ont pas encore été contactées mais répondent aux critères précédents, elles peuvent se faire connaître en se rapprochant du secrétariat de mairie (mail ou téléphone).

❖ Une habitante de la commune a confectionné pour les habitants des **masques dits « alternatifs »** en tissu qui ne sont en aucun cas des masques chirurgicaux. Ceux-ci peuvent être utilisés lors des sorties indispensables et autorisées et ne doivent pas se substituer aux mesures de confinement, de distanciation et d'hygiène qui restent primordiales dans la prévention de la maladie. Ces masques doivent être lavés à 60° tous les jours.

Si vous souhaitez obtenir gracieusement un de ces masques, merci de contacter la mairie qui vous le fera parvenir.

❖ L'opération « **Lettres d'enfants sourires de résidents** » est en cours sur la commune, en partenariat avec des écoles de la Combe de Savoie. Chaque enfant peut écrire une lettre adressée aux personnes âgées résidentes d'EHPAD. Les lettres pourront être envoyées sous format numérique ou déposées dans la boîte aux lettres de la mairie de La Chavanne. Elles seront ensuite redistribuées aux établissements concernés. Un premier envoi a déjà été effectué. D'autres suivront. Il est important que chaque enfant inscrive son prénom et son âge pour donner une dimension plus personnelle à sa lettre....

❖ « **Le rendez-vous musical des Chavannots** »

Pour apporter un peu de musicalité et de convivialité au confinement, rendez-vous tous les **lundis et vendredis à 18 heures**, sur votre pas de porte.

Prenez avec vous votre fidèle instrument et offrez à vos voisins une parenthèse musicale...

❖ **Le SIBRECSA**

- Dans le contexte actuel il est important de respecter le règlement de collecte des ordures ménagères. Tous les déchets doivent être mis en sacs fermés y compris masques de protection et autres textiles sanitaires.
- Le brulage des déchets verts est interdit et punissable. Cette pratique dégage divers polluants pour les personnes à proximité des feux. Comme le stipule la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brulage des déchets verts, cette pratique est punissable d'une amende à hauteur de 450€.
- Le réseau « **Le Relais** » ne collecte plus les textiles dans ses conteneurs et ce jusqu'à nouvel ordre. Merci de ne plus y déposer de vêtements.

Le département et La Région

Pour les personnes

- ⊙ Mal être psychique

En cas de mal être psychique consécutif au confinement et au risque de propagation du virus covid-19, il convient de se tourner vers son médecin traitant.

Il existe aussi au sein du Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie une plateforme téléphonique

« Santé Mentale Covid19 »

Numéro direct : 04 79 60 31 00

Ligne d'appel ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Des professionnels (médecins, psychologues, assistantes sociales) vous répondront et seront là pour vous aider (écoute, réorientation...).

Cette plateforme ne se substitue pas au Centre 15 (urgences médicales), ni au numéro national d'information sur le COVID-19 (0 800 130 000)

- ⊙ Violence familiales

Les victimes ou les témoins de violences conjugales, et plus largement intrafamiliales, peuvent alerter police, gendarmerie, SAMU et pompiers par SMS, en envoyant un message au numéro suivant : le "114". Ce service est gratuit



Pour les entreprises

Pour faire face aux conséquences de l'épidémie COVID-19 sur l'économie, La Région met en place un numéro vert unique État-Région, gratuit, mis en œuvre par l'agence de développement économique, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises afin d'assurer une information globale, coordonnée et continue. Des interlocuteurs répondront à vos questions et vous informeront et orienteront vers toutes les mesures et aides disponibles. Appelez gratuitement le 0805 38 38 69 du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Pour avoir accès à l'ensemble du dispositif d'aides proposé par la Région et déposer son dossier :

Site ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr

Toutes ces mesures peuvent vous concerner directement ou bien peuvent concerner des personnes de votre entourage. N'hésitez pas à les diffuser si besoin.

Pour toutes les informations et les conseils concernant le coronavirus, consultez le site internet de la commune :

<http://lachavanne.fr/>